



## Flash Info Familles du 22 juillet 2021

### 1 - Point de situation à l'Apaei de Caen

**AIT** : les contaminations constatées début juillet à l'AIT ont donné lieu à des dépistages sur les foyers d'hébergement de Blainville s/ Orne, l'AIT et une partie de l'ESAT : les derniers résultats sont heureusement négatifs.

#### **Vaccination – campagne menée au sein des établissements avec l'ARS :**

**ESAT** : la 2e injection a été réalisée le 5 juillet, permettant un taux de vaccination de 89% des professionnels en ESAT.

**IME** : une première injection a été réalisée ce 19 juillet auprès des professionnels et des jeunes volontaires.

**Enfants** : 21 à Corentin Donnard et 3 à Elie de Beaumont

**Adultes** : 11 professionnels internes et 2 chauffeurs de l'entreprise IRIS

La seconde injection sera organisée le 6/9 prochain.

### 2 - Passe Sanitaire & Obligation vaccinale

Un projet de loi est actuellement en cours de rédaction au niveau national. **Tous les salariés de l'APAEI DE CAEN seraient soumis à une obligation vaccinale, quelque soit leur fonction**, ainsi que tous les intervenants externes. (Dans l'attente de la publication du décret d'application). La vaccination est à ce jour le seul moyen de contrer l'épidémie de COVID 19. C'est un acte de solidarité et seule une vaccination massive permettra d'enrayer la transmission du virus dans toutes les couches de la population. Il faut savoir que les variants qui apparaissent risquent dans leurs formes futures d'affecter les populations les plus jeunes avec une augmentation significative des cas graves.

**Nous conseillons fortement tous les professionnels à prendre rendez-vous pour se faire vacciner ; à défaut, un risque de suspension ou de rupture du contrat de travail pourrait s'appliquer d'après le projet de loi.**

**Les professionnels non vaccinés à ce jour peuvent encore bénéficier d'un schéma vaccinal complet au 15 septembre date prévisionnelle d'application de l'obligation vaccinale à condition de procéder au plus tard le 18 août à la 1ère injection.**

Si vous ne parvenez pas à obtenir de rendez-vous auprès de la médecine du travail ou via les plateformes de réservation nationales, il convient de solliciter sans délai votre secrétariat d'établissement pour que nous puissions recenser le besoin, et le cas échéant solliciter de nouvelles campagnes de vaccinations auprès de l'ARS.

**A ce stade de nos informations, les personnes accueillies ne seraient pas concernées par ces obligations.**

Nous serions dans l'obligation dès le 30 août de vérifier pour chaque professionnel la conformité du passe sanitaire (Test PCR/ antigénique négatif de moins de 48h, schéma vaccinal complet ou certificat médical de rétablissement suite à une contamination COVID). Cependant, nous ne connaissons pas encore les modalités concrètes de la mise en œuvre de ce contrôle.

Malgré l'urgence sanitaire, nous nous devons d'attendre la publication de cette loi et de ses décrets d'application pour vous communiquer les procédures mises en œuvre au sein de l'APAEI DE CAEN .

### **3- Information sur la facturation**

Nous avons rencontré deux difficultés majeures dans la facturation cette année qui ont engendré un retard important pour certains établissements :

- Tout d'abord, nous passons sur de nouveaux logiciels de gestion des dossiers de l'utilisateur ainsi que la facturation. Leur déploiement a pris plus de temps que prévu à cause de la complexité du paramétrage à déployer.
- Puis, nous sommes toujours dans l'attente des directives du conseil départemental concernant les modalités de facturation en lien avec la crise sanitaire. Ce qui bloque l'élaboration des factures des foyers mères, de la SAJH et du FOA de Caen depuis le début de l'année

Veillez nous en excuser.

### **4 - Astreinte familles**

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'astreinte familles joignable 7j/7 et

24h/24 au **02 31 15 52 67**.

**PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)